COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COLMAR, LE 21 DÉCEMBRE 2022

CP - Que faire de son sapin après les fêtes ?

La Ville de Colmar organisera la collecte des sapins de Noël à partir du 3 janvier 2023.

Les Colmariens sont invités à venir déposer leurs sapins dans trois lieux identifiés, **du 3 au 16 janvier** :

- Parking du stade nautique
- Parking du Grillen
- Parking des bus Lacarre

Les sapins seront broyés sur place pour être plus facilement transportés aux ateliers municipaux et ainsi, réduire l'empreinte écologique de l'opération. Il s'agit à la fois de rendre un service de proximité aux Colmariens, mais également de privilégier une solution écologique.

CONTACT PRESSE
Manon Lovasz - Attachée de presse
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
06 79 80 49 18
manon.lovasz@colmar.fr